

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE COMBOVIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 A 20H30

Présents : BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DELARBRE Sébastien, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent

Absents excusés : ABOULIN Thierry (procuration à Pascal JUNIQUE)

Secrétaire de séance : MORE Laurent

ORDRE DU JOUR

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 JUIN 2022**

Approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions (Rémi Dupré la Tour et Jérôme Bonnardel)

➤ **DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF N°05/2022**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
625	Frais réceptions (CAUE et chemin des artistes)	300.00	
60632	Fournitures (Pose cimaises salle côte blanche)	380.00	
615221	Réparations bâtiments publics (vitres SDF)	282.00	
022	Dépenses imprévues	-640.00	
7087	Remboursement de frais (suite location SDF)		322.00
TOTAL :		322.00	322.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231-114	Immobilisations – Mairie (Frais de révisions MOE)	2 237.00	
165-00	Dépôts et cautionnements	-910.00	
10226	Taxe d'aménagement		1 327.00
TOTAL :		1 327.00	1 327.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus

➤ **DELIBERATION : SDED : RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER UNE POMPE DE FORAGE, SITUÉE PRE DE BELLON, A PARTIR DU POSTE BAUMIER**

Madame le Maire expose que Territoire d'Énergie Drôme-SDED a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité :

Libellé : Raccordement au réseau BT, sans autorisation d'urbanisme, pour alimenter une pompe de forage

de 48 kva, située pré de bellon, à partir du poste Baumier. Projet non soumis à autorisation d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions (Véronique Baudouin et Jérôme Bonnardel)

- 1- Autorise le projet de raccordement par Territoire d'Energie Drôme-SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme-SDED et ENEDIS. Le projet de raccordement devra utiliser les infrastructures existantes.
- 2- Précise que la quote part non subventionnée sera recouvrée en direct par le Territoire d'Energie Drôme-SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive.
- 3- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

➤ **DELIBERATION : TARIFS LOCATION SALLE « CÔTE BLANCHE » DE L'ECOLE**

Madame le Maire rappelle que pour répondre aux sollicitations de la part de quelques associations, il est utile de mettre à disposition la salle « côte blanche » de l'école sur des journées non scolaires ou en soirée pour des réunions ou certaines activités compatibles avec la salle, sa capacité (la restauration est non autorisée) en demandant une contrepartie financière permettant de couvrir les frais liés à l'utilisation de la salle (participation pour le chauffage, eau, électricité).

La mise à disposition restera soumise à autorisation délivrée par le Maire, de la signature d'une convention + attestation Responsabilité Civile à remettre au préalable de la date réservée.
Les associations devront favoriser des activités ouvertes aux Combovinois.

En application de l'article L2125-1 du CG3P (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques), Madame le Maire propose de mettre en place les tarifs appliqués pour la location de la salle annexe.

	Associations	Association pratiquant une activité lucrative
Demi-journée non scolaire (8h00 à 13h30 ou 13h30 à 18h00). Soirée (18h00 à 23h00)	40 €	
Journée non scolaire (8h00 à 18h00 ou moins)	60 €	
Temps d'une activité hebdomadaire de 1h à 2h au plus sur temps non scolaire.		100 € / an / activité

Caution ménage : 50 € - caution dégradations : 500 € - assurance

Le prêt sera gratuit pour les mises à dispositions ponctuelles aux associations Combovinoises et du R.P.I de Châteaudouble-Combovin-Peyrus (Exemple : assemblée générale, conseil d'administration ...).

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2022**

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2022 ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport, où sont présentées les conditions de transfert de la piscine de Chabeuilà Valence Romans Agglo.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charge transférées au 1^{er} janvier 2022, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Point rentrée des classes : 41 élèves à Combovin et 154 élèves sur le RPI.
- Projet de contractualisation avec centrales villageoises pour une énergie verte locale pour le contrat concernant le bâtiment mairie.
- Cimetière : création d'un fichier excel pour faciliter la gestion des concessions.
- Point sur l'avancement du projet passerelle sur la rivière Cursayes.
- Commission communication les 5 et 14 septembre.
- Commission urbanisme le 9 septembre.
- RDV Communes Forestières (à fixer après le chemin des artistes) pour évoquer le sujet « affouage ».
- Point sur la rencontre CAUE / PNRV du 16 septembre.

Fin de conseil à 23h25

Prochain conseil municipal le jeudi 6 octobre 2022